



PROCES VERBAL

Ville de Marck-en-Calais

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mil seize, le Mardi 20 septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, COUPE Olivier, MERCIER Sabrina, NOËL Corinne, LOUCHEZ Laurence, MAGNIER Renée, VAUTIER Monique, COURTOIS Thierry, LENGLIN Daniel, WILLAUME Quentin, FIOLET Evelyne, FOURNIER Annick, MASSET Christian, DELCROIX Nathalie, EMILE Bernard, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

Étaient Excusés :

WACHEUX Annette	(Pouvoir Véronique DESEIGNE)
LAMBLIN Richard	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
LEGROS Marc	(Pouvoir Olivier COUPE)
MARTIN Fabrice	(Pouvoir Daniel LENGLIN)
PILLE Robert	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Isabelle JAMPY)
GATEL Renée	(Pouvoir Sabrina MERCIER)

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



INFORMATIONS

Démission de Madame Caroline FLUHR, conseillère municipale

Installation de Madame Monique VAUTIER

Par courrier du 1^{er} septembre 2016, madame Caroline FLUHR nous a fait part de sa décision de démissionner du Conseil Municipal, en raison de son déménagement dans les Landes, à DAX.

Monsieur le Maire a donc informé, par courrier du 9 septembre, madame Monique VAUTIER, qu'en application de l'article L.270 du Code Electoral, elle était appelée à la remplacer.

Madame Monique VAUTIER nous a fait part de sa décision de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 12 septembre 2016.

Monsieur le Maire est donc très heureux de l'accueillir au sein de l'assemblée et en profite pour souhaiter à madame Caroline FLUHR tous ses vœux de réussite dans sa nouvelle commune.

Il convient de désigner le secrétaire de séance : monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner monsieur Quentin WILLAUME.

Adopté à l'Unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du mardi 07 Juin 2016 est **Adopté à l'Unanimité**

2 – ADMINISTRATION GENERALE

Démission de madame Caroline FLUHR :

Suite à la démission de madame Caroline FLUHR au sein du conseil municipal, il y a lieu de la remplacer dans toutes instances auprès desquelles elle siégeait. Après concertation auprès du groupe majoritaire, madame FLUHR Caroline sera remplacée :

2.1.1 Comité Consultatif Sport

Monsieur Fabrice MARTIN

Nathalie DELCROIX interpelle Monsieur le Maire sur l'existence des comités consultatifs et notamment sur le fait que certains n'ont jamais été réunis. Elle fait part du sentiment de son groupe de ne jamais être associé aux projets. William BOUCHEL la rejoint sur ce point.

Bien conscient de ce problème, Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains comités fonctionnent très bien, d'autres moyennement et certains pas du tout. Il indique que c'est également pour palier ce manque que les équipes vont être renforcées par le recrutement d'un collaborateur de cabinet. Il s'engage à réunir les comités dès que des sujets d'actualités ou/et des projets concrets pourront être présentés. Il met en avant son souci quotidien de transparence en rappelant à l'assemblée que lors du redécoupage des bureaux de vote, il a demandé l'avis des conseillers d'opposition, alors que rien ne l'y obligeait.

Adopté à l'Unanimité

2.1.2 Conseil d'Administration du CCAS

Madame Monique VAUTIER

Adopté à l'Unanimité

2.1.3 Centre Social et Culturel

Monsieur Daniel LENGLIN

Adopté à l'Unanimité

2.2 CLET – Composition et désignation des membres

Existe au sein de chaque Communauté d'Agglomération, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI lors de chaque nouveau transfert de charge.

Elle se chargera d'établir et d'adopter un rapport d'évaluation qui doit ensuite faire l'objet d'un vote des communes membres.

Le Conseil communautaire a fixé par délibération en date du 30 juin 2016 la composition de cette commission. La commune de MARCK doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Monsieur le Maire propose de désigner en tant que :

- titulaires : monsieur Pierre-Henri DUMONT et madame Véronique DESEIGNE
- suppléants : monsieur Raymond LEFEBVRE et monsieur Régis BIOUSSE

Adopté à l'Unanimité

2.3 Service public de collecte des déchets ménagers - Rapport Annuel d'Activité 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la commune assure le service de collecte des déchets ménagers. La collecte s'effectue sur 5 jours et en 4 flux collectés le même jour (fermentescibles, déchets ultimes, emballages, verre).

Afin de faire face à l'augmentation du volume de déchets verts constatés les années précédentes, la ville a mis en place en 2015, une tournée supplémentaire, 4 après-midi par semaine, pour la période de mai à octobre 2015.

En 2015, les tonnages collectés par nos agents ont été de :

- 756,77 tonnes pour les emballages
- 458,90 tonnes pour le verre
- 1408,22 tonnes pour les fermentescibles
- 2478,92 tonnes pour les ordures ménagères

Ramené au particulier, le volume ramassé par habitant représente 449,6 kg/an. Pour rappel en 2013, ce volume était de 530 kg au niveau national.

Le financement de ce service est assuré par :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : son taux a été fixé à 11,90%. La ville a perçu en 2015 : 780 360 € au titre de cette taxe.
- Les redevances spéciales : elles concernent les déchets assimilés aux déchets ménagers produits par les établissements industriels, commerciaux et artisanaux. 12 conventions ont été conclues avec ces gros producteurs de déchets. Pour 2015, ces redevances ont représenté 32 916,17 €.
- Les recettes perçues de nos partenaires pour le recyclage et la valorisation des déchets. Il s'agit d'éco emballage, d'écofolio pour le papier, mais aussi des produits liés à la revente de certaines matières (Véolia pour l'aluminium, l'acier, les PET ; UPM pour le papier). Ces recettes se sont élevées à 222 922,86 € en 2015.

De nombreuses autres indications sont présentées à l'assemblée au vu du rapport transmis, portant sur les volumes mensuels collectés, les kilomètres parcourus, le détail des dépenses et recettes de ce service.

La loi Notre prévoit le transfert obligatoire de ce service de collecte à l'agglomération et ce, au plus tard le 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, l'ensemble des moyens affectés à ce service seront transférés à Cap Calaisis : moyens humains, ce sont 9 agents municipaux qui intégreront au 1^{er} janvier les services de Cap Calaisis (agents pour lesquels une première réunion avec les services de Cap Calaisis a été organisée), moyens matériels avec le transfert des véhicules et des bacs notamment. La CLET sera chargée d'examiner les conditions financières de ce transfert.

Dès 2017, l'agglomération percevra la TEOM et les redevances spéciales.

Pour la TEOM, et après harmonisation sur 5 ans des taux actuellement en vigueur sur toutes les communes, ce transfert devrait se traduire par une diminution de la pression fiscale. Selon les estimations établies, ce taux devrait être progressivement fixé à 10,75 % pour l'ensemble des communes. Il est actuellement pour Marck à 11,90 %, ce qui représenterait une baisse au bout des 5 ans de 9,66 %.

William BOUCHEL s'interroge sur l'organisation du service dès qu'il aura été transféré à Cap Calais, c'est à dire au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des réunions se sont déjà tenues à ce sujet. Le transfert devrait être relativement transparent pour les Marckois, dans la mesure où les tournées ne sont pas modifiées dans un premier temps. Les agents concernés vont être transférés vers Cap Calais et leurs avantages salariaux maintenus, voire réévalués, car ils pourront bénéficier également de ceux de Cap Calais.

Le rapport n'a pas à être approuvé. Il est demandé à l'assemblée d'en prendre acte.

2.4 Motion : réalisation d'un mur végétalisé sur la zone portuaire (+ Annexe plan)

Un projet de motion concernant le mur végétalisé envisagé par le gouvernement entre le pont de la route de Gravelines jusqu'à la ZA Marcel Doret a été transmis à chaque conseiller municipal.

Au-delà du manque de réalisme dont les services du Ministre de l'intérieur font preuve, cette décision révèle une méconnaissance du terrain assez dramatique. Elle sera génératrice de problèmes sécuritaires de plus en plus graves, le soldat Marck va se retrouver, tout seul, en première ligne. Cette décision est parfaitement inique et court-termiste.

Partant de cela et au vu de tous les développements attendus dans cette affaire, il est normal que la population de Marck s'inquiète de la construction de ce mur fût-il végétalisé et anti-bruit. Cette dernière caractéristique ne doit pas étouffer la vigueur de la motion, motion reprise ci-dessous et lue par Monsieur le Maire:

« La présence des migrants dans la « jungle » limitrophe de notre commune est, aujourd'hui, devenue insupportable pour notre pays en général et pour la population du Calais en particulier. La situation est, de fait, devenue ingérable tant par le gouvernement que par les forces de l'ordre, totalement submergées par le nombre. Pour pallier ces impérities, l'État, avec le soutien financier du gouvernement britannique, s'est engagé dans la réalisation d'un mur « anti bruit » végétalisé, de part et d'autre de la rocade portuaire. D'une hauteur de 4 mètres, il est censé stopper les assauts répétés des réfugiés sur cette voie.

Aujourd'hui les migrants, toujours aussi nombreux, mobiles et bien décidés, vont simplement devoir contourner ce mur, quelles que soient ses caractéristiques. Pour ce faire, ils vont obligatoirement aller au plus court et donc traverser notre ville sur un axe Nord-Sud, afin de reprendre leurs attaques sur l'A16 et l'A26. Il apparaît clairement que cette réalisation va inévitablement impacter notre commune.

Depuis de nombreuses semaines déjà, la ville de Marck subit de nombreux assauts nocturnes. La construction de ce mur ne fera que multiplier et intensifier les violences dans notre ville. Il ne saurait être une réponse à l'insécurité grandissante vécue par les Marckois. Le problème va juste se déplacer d'un kilomètre ou deux vers l'Est, sans que rien n'ait été anticipé en matière de mesures d'accompagnement.

Au-delà, on est en droit de s'interroger sur la démarche de nos amis britanniques qui ont ainsi trouvé le biais pour tenir éloignés les migrants de leur propre territoire, quitte à cofinancer un mur de confinement sur le sol français. Le Président Pompidou ne disait-il pas que « Nul ne vient secourir un pays qui s'abandonne si ce n'est pour le mettre à son service. » Le gouvernement valide ici un abandon de souveraineté de la France qui est patent.

Sans pousser trop loin la réflexion, on peut souligner l'image catastrophique que ce mur donnera de notre territoire. La rocade portuaire constitue l'une des principales portes d'entrée de notre agglomération et de notre Côte d'Opale pour des millions de voyageurs britanniques ! L'impact sera

poly traumatisant pour notre agglomération tant en termes d'impact médiatique qu'en termes économiques ; tous les secteurs se trouvant touchés.

La construction d'un tel ouvrage est, de surcroît, en totale contradiction avec le démantèlement annoncé de la « jungle ». Ce mur ne saurait être une réponse à la problématique migratoire tant il est vrai que d'autres mesures se doivent d'être prises dans la continuité de la fermeture complète de la zone nord. Ce n'est pas à la population locale de subir les contrecoups de cette mesure à courte vue et encore moins de se retrouver confinée chez elle, entourée de murs, de grilles et de barbelés.

Au titre des conséquences dramatiques induites pour notre ville, au titre de l'impact économique pondéreux qui en découle et enfin au titre du droit des citoyens de se faire entendre de son gouvernement, il est proposé que le Conseil Municipal vote une motion condamnant, avec la plus grande fermeté, cette entreprise à court-termiste afin de réclamer l'arrêt immédiat des travaux sur la rocade portuaire ».

Adopté à l'Unanimité

2.5 Gestion des eaux de baignade - Etablissement des profils de risque

Conformément à la Directive Européenne sur les eaux de baignade de février 2006, les gestionnaires de la baignade doivent réaliser des profils de risque sur les zones de baignade afin de prévenir l'arrivée des pollutions par une connaissance approfondie des rejets.

Suivant la définition de 2009 du Ministère de la Santé et des Sports : « Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution. »

Il est élaboré pour cinq années.

Comme cela s'était déjà fait en 2011, Monsieur le Maire propose de confier l'établissement des profils des points de baignade au Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale (ex. SMCO), compte tenu de sa compétence « études » et de son périmètre d'intervention.

Adopté à l'Unanimité

3 – FINANCES

3.1 Demande de garantie d'emprunts :

S.A. HLM LOGIS 62 - 20 logements destinés à la location simple – Résidence Pascal

La SA HLM LOGIS 62, dont le siège social est à Boulogne-sur-Mer, a sollicité la commune en vue d'obtenir la garantie communale pour un emprunt constitué de quatre lignes du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un montant de 2 119 127 €. Ce prêt est destiné à financer la construction de 20 logements en locatif situés Résidence Pascal à Marck (opération 3124 Marck). La garantie communale d'un montant total de 423 825,40€ représente 20 % de l'emprunt total, les 80% restant seront garantis par le Conseil départemental.

Les caractéristiques de chacune des lignes du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont mentionnées dans le projet de délibération.

En application des dispositions des articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent accorder leur caution ou leur garantie à des personnes de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une

garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

Trois règles prudentielles ont été édictées par les textes réglementaires :

- L'annuité des emprunts garantis et celle des emprunts communaux ne peuvent excéder 50 % des recettes réelles de fonctionnement
- Le total des annuités garanties pour un même bénéficiaire ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total des annuités susceptibles d'être garanties
- Un emprunt ne peut être garanti à plus de 50 % par une ou plusieurs collectivités.

Celles-ci ne s'appliquent cependant pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Dans la mesure où la Caisse des Dépôts et Consignations est le 1^{er} financeur du logement social en France et qu'il y a très peu de risque à accorder sa garantie au bailleur social HLM LOGIS 62, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur de cette demande de garantie.

Monsieur MASSET s'interroge sur les emplacements de parking qui vont faire défaut. Monsieur le Maire précise qu'un point sera fait et que, s'il en manque, il en sera créé.

Adopté à l'Unanimité

3.2 Fixation de la durée d'amortissement d'immobilisations corporelles - Complément

Pour prétendre au cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sur des projets de travaux d'investissement comme la création d'une aire multi activités au Fort-Vert, l'extension de la « maison Petite Enfance » et la création d'un « jardin d'enfants » ou l'installation d'un bâtiment modulaire à l'école des Hautes-Communes, les dépenses liées à ces travaux doivent être amorties.

Les conditions actuelles d'amortissement fixées par les délibérations en date du 27 novembre 2006, du 4 juin 2008, du 30 mars 2010, du 19 décembre 2011 et du 2 février 2012 du budget principal de la ville ne prévoient pas l'amortissement de ces catégories de biens.

Monsieur le Maire propose donc d'étendre l'amortissement budgétaire pour les immobilisations corporelles suivantes :

- Installation de jeux extérieurs à la Maison Petite Enfance (compte 2128) ; durée amortissement : 15 ans
- Aménagement d'une aire multi activités au Fort-Vert (compte 2128) ; durée amortissement : 15 ans
- Installation d'un bâtiment modulaire à l'école des Hautes-Communes (compte 21312) ; durée amortissement : 20 ans
- Aménagement d'une salle activité ALSH au CMHS (compte 21318) ; durée amortissement : 15 ans
- Extension de la Maison Petite Enfance et création d'un jardin d'enfants (compte 21318) ; durée amortissement : 15 ans.

Les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire, le 1^{er} amortissement démarrant au 1^{er} janvier suivant la fin des travaux (affectation du bien à son imputation définitive).

Adopté à l'Unanimité

3.3 Aménagement de l'étang des Dryades – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

L'aménagement paysager de l'étang des Dryades est l'un des deux projets retenus, après sollicitation de la population pour la sélection de projets proposés par des Marchois, dans le cadre de la mise en place d'un budget participatif ; le second projet étant la réalisation d'un espace de street workout.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les marchois pour leurs propositions aussi originales que pertinentes, ainsi que ceux, nombreux, qui ont pris le temps de voter.

Au vu du succès de cette opération de budget participatif, elle sera reconduite l'année prochaine. Monsieur le Maire invite, dès à présent, les citoyens à imaginer de nouvelles pistes concrètes d'amélioration pour notre ville.

Après concertation donc auprès des riverains et usagers de l'étang des Dryades, il est envisagé d'y réaliser des travaux de confortement des berges, de mieux structurer le site en créant les espaces dédiés à la pêche par la pose de pontons, des espaces de convivialité avec la pose de bancs, de poubelles, de préserver des espaces naturels pour la faune, de sécuriser le site en complétant la clôture existante pour que cet étang puisse être fermé la nuit et en créant un cheminement piétonnier en parallèle de l'avenue Matisse.

Des panneaux signalétiques seront posés afin de sensibiliser le public au respect de la faune et de la flore pour préserver la biodiversité du site.

La mise en place de ces aménagements pourrait bénéficier d'une aide de la Région Hauts-de-France.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer avec la Région Hauts-de-France, l'ensemble des documents relatifs aux subventions liées à l'aménagement de l'étang des Dryades.

Monsieur le Maire précise que chaque année l'étang est rempoissonné ; l'objectif étant d'améliorer le site et de favoriser la pratique de la pêche. Le coût prévu pour l'aménagement de l'étang est de l'ordre de 150.000 euros.

Adopté à l'Unanimité

3.4 Réalisation parkings verts Rue des Tourterelles – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Lors des événements sportifs au terrain synthétique des Dryades, le public tend à se garer de façon anarchique le long de la rue des Tourterelles, comme cela a été rapporté par les riverains.

Après concertation auprès de ces riverains, il est envisagé la mise en place d'un espace de stationnement, intégré à l'environnement, pour une vingtaine de véhicules le long de cette rue.

La mise en place de ce parking pourrait bénéficier d'une aide de la Région Hauts-de-France.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer avec la Région Hauts-de-France, l'ensemble des documents relatifs aux subventions, liées à la réalisation d'un parking vert Rue des Tourterelles.

William BOUCHEL précise qu'il est favorable au stationnement vert mais sceptique quant à la durée de vie d'un tel équipement (cf ceux vieillissants de la ferme des aigrettes). Monsieur le Maire précise que l'ensemble des critères techniques seront étudiés en commission achats.

Adopté à l'Unanimité

3.5 Aménagement d'un Parc Urbain, place de l'Europe – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Par délibération du 23 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réaménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes, offrant notamment un espace conséquent pour une nature partagée et une biodiversité intégrée aux aménagements urbains.

Le projet de la requalification de la Place et de ses abords prévoit ainsi notamment un lien renaturé entre la Place et le Canal de Marck (notamment au travers de la création d'un parc urbain à l'arrière de l'église), ainsi qu'une « reperméabilisation » partielle du sol, pour une infiltration naturelle des eaux pluviales. Ce projet s'inscrit ainsi dans la démarche de Trame Verte et Bleue de l'agglomération visant à relier l'ensemble des espaces verts du territoire.

La mise en place de ces aménagements pourrait bénéficier d'une aide de la Région Hauts-de-France.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer avec la Région Hauts-de-France, l'ensemble des documents relatifs aux subventions liées à la réalisation d'un parc urbain et des aménagements paysagers, en lien avec le programme de rénovation de la Place de l'Europe et des rues adjacentes.

Adopté à l'Unanimité

3.6 Installation d'un système d'alarme dans les écoles – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds d'Intervention de Prévention et de la Délinquance)

La menace terroriste perdurant à un niveau très élevé, les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur ont défini le cadre d'une coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs à mettre en œuvre pour sécuriser les écoles. Le 24 Aout 2016, l'État a décidé d'abonder à hauteur de 50 millions d'euros les crédits du FIPD pour la mise en sureté des établissements scolaires.

Les travaux et investissements éligibles concernent :

- la vidéo protection,
- les clôtures, barrières et portails d'accès des établissements,
- la mise en place d'une alarme spécifique d'alerte attentat-intrusion.

Une réunion ayant été organisée ce lundi 12 septembre avec les Directeurs d'école sur la sécurisation de leur établissement, plusieurs types de travaux et/ou d'équipements avaient été évoqués afin de renforcer cette sécurité.

Ont ainsi été envisagés :

- École des Hemmes de Marck : installation d'une alarme anti intrusion
- École primaire Victor Hugo et École maternelle de l'aéroport :
 - installation d'alarmes anti intrusion et de visiophones,
 - pose de nouvelles clôtures,
 - agrandissement des espaces d'accueil des parents,
 - création d'un cheminement sécurisé desservant l'école maternelle à partir de la rue Victor Hugo
- École du Moulin :
 - installation d'une alarme anti intrusion et de visiophones,
 - agrandissement des espaces d'accueil extérieur des parents,
 - installation (et rehaussement) de nouvelles clôtures et portails
- École des Hautes communes : installation d'une alarme anti intrusion et d'un visiophone

L'ensemble de ces travaux rentrent dans le cadre du FIPD.

Afin de profiter de cette manne, Monsieur le Maire propose donc de solliciter, sans attendre, la participation financière de l'État pour la réalisation de ces aménagements.

Adopté à l'Unanimité

3.7 Acquisition de terminaux portatifs de télécommunication – Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds d'Intervention de Prévention et de la Délinquance)

Pour renforcer la protection des policiers municipaux d'une part et leur efficacité d'autre part, il convient de faciliter l'interopérabilité des réseaux de télécommunication entre les polices municipales et les services de sécurité de l'État.

Dans cet esprit, la commune se doit de doter ses agents de Police Municipale de terminaux portatifs de radiocommunication respectant la circulaire INTK15049031 du 14 avril 2015 du Ministère de l'intérieur, relative à la généralisation de l'expérimentation portant sur l'interopérabilité des réseaux de communication, entre les polices municipales et des forces de sécurité de l'État.

Par courrier du 20 Mai 2016, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale confirme que l'autorisation a été donnée à la ville, d'accéder aux réseaux utilisés par les Gendarmes et la Police Nationale, de façon à renforcer l'action de notre police municipale dans le cadre d'une coordination renforcée.

L'acquisition de ces équipements pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et se fera auprès de fournisseurs référencés par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire souhaite être autorisé à signer avec les services de l'Etat, l'ensemble des documents relatifs aux subventions liées à l'acquisition de terminaux portatifs de télécommunication.

Adopté à l'Unanimité

3.8 Installation d'un réseau de vidéo protection – Demande de subvention auprès de l'Etat

Au-delà des actes de délinquance communs à toutes les villes et villages de France (vols, incivilités routières ...), la ville de Marck se doit de répondre à de nouvelles menaces spécifiques :

- Menaces liées à la présence massive de migrants et toute la violence qui l'accompagne. Tous les jours, les habitants nous font part de leur peur du fait de passages incessants de centaines de migrants traversant leur lotissement, pénétrant dans leur jardin, dégradant leurs biens,
- Menaces terroristes qui nous obligent à renforcer notre vigilance et la sécurité de nos équipements publics, de nos manifestations, de nos entrées et sorties de ville.

Afin de répondre à ses préoccupations, il nous faut aller plus loin que les services déjà mis en œuvre au travers de l'opération « voisins vigilants » et la création de la police municipale.

L'installation de caméras de vidéo protection nous semble pouvoir compléter efficacement les dispositifs existants. L'objectif serait d'installer des caméras de vidéo protection sur les différentes entrées de ville et axes majeurs. Des caméras visant à protéger les bâtiments publics (écoles, stade ...) complèteraient ce réseau. Le déploiement en cours de la fibre optique facilitera la transmission des données qui seront transmises vers la police municipale et pourront être utilisées par les forces de police et de gendarmerie pour faciliter leurs enquêtes.

La vidéo protection s'inscrit dans le cadre des outils au service de la politique de tranquillité publique. Elle doit être conforme aux dispositions réglementaires prévues aux articles L 251-1 à L 252-3 du code de la sécurité intérieure.

Son installation est conditionnée par une demande d'autorisation préfectorale, au vu d'un diagnostic de sécurité et de l'avis obligatoire du référent sureté.

L'Etat encourage le développement de ces systèmes et cofinance ces travaux au titre du FIPD, sa participation étant plafonnée à 40 %.

Avec l'aide des services de sûreté urbaine, un plan d'implantation des caméras a été établi, couvrant l'ensemble de la commune. Le déploiement de ce réseau sera étalé sur plusieurs exercices budgétaires. La première phase concernera les entrées de ville et incorporera la protection de l'école des Hautes Communes et des ateliers municipaux, bâtiments ayant subi cette année des intrusions. Les images seront transmises vers la police municipale.

Le dispositif mis en place sera conforme aux spécifications techniques et aux textes précités qui veillent notamment au respect de la vie privée (interdiction de filmer des parties privatives, suppression des enregistrements après une durée fixée à 15 jours maximum, information du public de la présence de caméra de vidéo protection ...).

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- Approuver le principe de mise en œuvre d'un système de vidéo protection ayant pour objet la sécurité et la tranquillité sur la ville
- L'autoriser à déposer une demande d'autorisation de ce système auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais
- L'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du FIPD.

Adopté à l'Unanimité

3.9 Aménagement de la Place de l'Europe – Rue Victor Hugo Demande de subvention auprès du Ministre de l'Intérieur

Le Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement offre aux Ministres, la possibilité de subventionner les projets d'investissement des collectivités qui les sollicitent.

Par délibération du 23 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réaménagement de la Place de l'Europe et des rues adjacentes, offrant notamment un espace conséquent pour une nature partagée et une biodiversité intégrée aux aménagements urbains.

La première phase de cette opération concerne l'aménagement de la Rue Victor Hugo, qui a été évaluée à 539 067 euros Hors Taxes. Monsieur le Maire propose de soumettre la candidature de ce dossier à la réserve ministérielle du Ministre de l'Intérieur et de solliciter à ce titre une participation à hauteur de 25% des investissements réalisés par la Ville.

Monsieur le Maire souhaiterait ainsi que le Conseil Municipal approuve le réaménagement de la Place et de ses abords, et en particulier la Rue Victor Hugo, et l'autorise à signer, avec le Ministère de l'Intérieur, l'ensemble des documents relatifs aux subventions liées à la rénovation de la rue Victor Hugo.

Adopté à l'Unanimité

4 – PERSONNEL

4.1 Création d'un poste de « Collaborateur de Cabinet »

Les services municipaux souffrent aujourd'hui d'un déficit d'encadrement. En effet, la commune ne compte que 4 « cadres A », soit 3 % des effectifs, alors que pour l'ensemble des collectivités territoriales, ce ratio est pondéré à 9 %. Cette situation a longtemps prévalu à la mairie de Marck, quitte à augmenter considérablement le champ de responsabilité du DGS. Cela était vrai, notamment, dans le domaine très sensible des relations avec les administrés mais aussi avec les autres élus extérieurs, les autorités régionales ou nationales et leurs cabinets respectifs. Cela se trouvait être également le cas dans le suivi des dossiers et l'instruction des affaires directement gérées par le maire et ses adjoints.

Pour rompre avec cet état de fait, et comme l'y autorisent les textes en vigueur, il est apparu opportun de recruter un cadre supplémentaire afin d'armer ce poste devenu une nécessité pour une collectivité de plus de 10 000 habitants.

Ce collaborateur sera mis en place au sein de ce qui va s'appeler « le cabinet du maire ». Cela permettra de ramener le périmètre d'intervention du DGS à un niveau beaucoup plus proche de ses attributions mais aussi et surtout de pérenniser un soutien dédié dans les dossiers suivis tant par le maire que ses adjoints.

Aussi, en application du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, Monsieur le Maire propose de créer un poste de cabinet au sein des services de la commune.

Nathalie DELCROIX précise que son groupe est favorable à la création d'un poste mais déplore que ce poste soit politique et ne serve donc pas l'intérêt des Marckois.

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'un poste « politique ». Il y a un distinguo très clair à opérer entre le travail d'un collaborateur de cabinet et celui d'un politique. Le collaborateur de cabinet sera à la disposition de l'ensemble des 29 élus, quelle que soit leur position ainsi qu'à la disposition de la population dans la recherche de solutions de proximité. Il défendra les intérêts de la ville en faisant avancer les dossiers.

William BOUCHEL indique qu'il n'y avait pas d'urgence, ni de caractère obligatoire et encore moins de nécessité absolue à créer ce poste. Il souligne que le personnel communal présent est suffisamment compétent et motivé pour faire avancer la ville. Il pense qu'il aurait été plus judicieux de créer ce poste après les élections législatives afin d'éviter tout amalgame. Il insiste sur le fait que c'est un emploi coûteux pour les Marckois alors que parallèlement, des économies sont faites sur les salaires des agents, salaires qui, pour certains, ne sont pas élevés (catégorie C). Cela ne respecte pas l'héritage social de la mandature précédente.

Monsieur le Maire indique, tout d'abord, que ce poste est créé suite à l'appel à candidature d'un DRH, resté infructueux. Le DGS pourra ainsi se consacrer davantage à ses missions centrées sur la gestion administrative de la commune, en confiant des dossiers au collaborateur de cabinet. Au-delà, l'héritage social qui consistait à embaucher, sans soucis réel de qualifications ad hoc, les parents et amis, n'est plus de mise au sein de la nouvelle municipalité.

Véronique DESEIGNE donne quelques chiffres concernant la politique salariale de la ville de MARCK et notamment le coût des avancements d'échelon, de grade, de revalorisation de l'indice pour l'année 2016. Elle fait état des améliorations des conditions de travail offertes aux agents depuis leur arrivée.

Adopté par 27 VOIX POUR & 2 VOIX CONTRE

(BOUCHEL William, Sandrine BRANLY)

4.2 Modification du tableau des effectifs

Outre la création du poste de collaborateur de cabinet, il conviendrait d'actualiser le tableau des effectifs. Il s'agit maintenant de permettre le recrutement de la responsable du multi-accueil.

Il avait été initialement prévu le recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants mais, finalement, c'est une éducatrice principale de jeunes enfants dont la candidature a été retenue. Il s'agirait de Mme SUISSSE. Elle nous vient de la CCSOC et pourrait être présente à compter du 10 Octobre.

Nous aurons ainsi recruté 6 agents pour l'extension du multi-accueil et la création du jardin d'enfants, structures pleinement opérationnelles depuis le 1^{er} septembre.

Il est donc proposé de créer un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet afin d'assurer la direction de ce centre multi-accueil.

Adopté par 28 VOIX POUR & 1 ABSTENTION

(BOUCHEL William)

5 – URBANISME

5.1 Rétrocession des VRD : Lotissements ATRIUM I et II

Par courrier du 19 janvier 2016, la société MAVAN AMENAGEUR représentée par monsieur Vandemeulebroucke en sa qualité de Directeur, a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de l'ensemble des ouvrages et parties communes (voirie, espaces verts, réseaux divers, ...) des lotissements ATRIUM I et II situés rues Paul Eluard et Louis Aragon.

Suite à la visite de contrôle réalisée par les services techniques municipaux et pour faire suite à leur accord favorable, Monsieur le Maire propose d'accepter le transfert amiable et à titre gratuit de ces voiries et réseaux divers ainsi que le classement de ces parcelles dans le domaine public communal. La signature de l'acte authentique se fera dans les prochaines semaines.

Adopté à l'Unanimité

6 – COMMUNICATIONS DIVERSES

➤ POINT SUR LES TRAVAUX

A. TRAVAUX DE VOIRIE

- Les Hemmes de Marck : Remplacement de l'éclairage public par des candélabres à LED équipés d'un système d'abaissement de puissance (impasses Friscourt, Surcouf, Terre Neuve, C. Colomb, Chemin de la digue)
- Les miroirs seront posés pour fin septembre à chaque intersection des impasses.

Le Fort vert : Les miroirs seront posés pour fin septembre (Impasse du phare, chemin des Saladelles et chemin de l'école) à chaque intersection.

Parallèlement, les tracés de stop seront effectués pour les Hemmes et le Fort Vert.

- Rue de Bretagne : d'un montant de 118 172 €, les travaux ont démarré le 22/08 :
 - CAP CALAISIS avec la société TP MARMIN a réalisé la mise en place de nouveaux regards sur le réseau assainissement.
 - EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS a effectué les effacements de réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la pose de socles destinés à recevoir les futurs candélabres.
 - Le SIRA a mis en place 1 poteau incendie et changé les bouches à clés sur le réseau d'adduction d'eau desservant les riverains.
 - HEMBERT TP a mis en place des bordures pour la création de trottoirs à l'entrée de la rue de Bretagne. Dans l'impasse, les futures places de stationnement sont en cours. La réalisation des autres bordures et les travaux préparatoires des voies sera réalisée à compter du 19/09, les enrobés sur les voiries et aires de stationnement sont prévus pour fin septembre.

- EIFFAGE ENERGIE en lien avec ERDF, devrait procéder début octobre à l'enlèvement des anciens réseaux et des poteaux béton.

Le basculement sur le nouveau réseau sera réalisé sur la même période.

La fin des travaux est prévue pour le 15 octobre.

- Rue des Cyprès : Suite aux résultats de la consultation des riverains pour le sens de circulation, l'avis de publicité pour retenir les sociétés a été lancée vendredi avec une réponse pour le 14 octobre.

B. TRAVAUX DE BATIMENT

- Eglise des Hemmes : Le projet de M. Depoorter a été retenu pour la rosace au-dessus de l'entrée principale. L'entreprise IN VITRAUX réalise actuellement le vitrail et celui-ci sera installé avant fin septembre.

Pour les autres travaux, le clos couvert est terminé (toiture, murs extérieurs, pose de vitraux). A l'intérieur, les appareillages électriques sont installés, la peinture et les caniveaux de chauffage terminés.

Dans la sacristie, les travaux de doublage des murs et la réalisation de la chaufferie sont en cours.

Les équipements et mobiliers intérieurs seront remis en place fin octobre, début novembre.

La réception des travaux est prévue le 13 octobre.

C. TRAVAUX ECOLES

- Ecole Primaire des Hautes Communes :

- Pose d'un portakabin pour la réalisation une extension de la cantine dont l'inauguration a eu lieu le 30 août.
- Mise en place d'un lave-vaisselle
- Remplacement du parquet par du carrelage dans la bibliothèque
- Remplacement des fenêtres en bois par des menuiseries PVC
- Mise en place de tableaux interactifs

- Toutes les écoles

- Travaux de mise en peinture, de changements de fenêtres et mise en place de vidéoprojecteurs interactifs
- Pose d'alarme aux écoles du Moulin, Les Hemmes

L'ensemble des travaux a été terminé pour la rentrée de septembre. Ceux n'ayant pu être réalisés sont prévus pendant les vacances de Toussaint.

- Maison de La Petite Enfance

L'ensemble des travaux a été réalisé durant l'été et le jardin d'enfants a été ouvert pour la rentrée de septembre.

D. TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR

- Terrain synthétique : L'inauguration du terrain a eu lieu le 18 juin.

L'installation de pare ballons complémentaires (entreprise TERENVI) est prévue semaine 41.

- Aire de jeux Fort Vert : Création d'une aire de jeu intergénérationnel composée de jeux pouvant glisser, escalader, grimper, jeux à ressort, terrain de boules. L'inauguration a eu lieu le 29 juillet.

E. TRAVAUX EN REGIE

- Salle de danse (Complexe Hubert Seban) : Les travaux sont terminés, l'inauguration a eu lieu le 04 septembre.

F. ETUDES PROJET PLACE DE L'EUROPE

Les sondages de sol ont été réalisés pendant l'été.

Concernant l'aménagement de la rue Victor Hugo, le maître d'œuvre sera désigné lors de la commission d'achat du 23 septembre pour la première phase de travaux.

G. AUTRES ETUDES

PLU : Le cabinet VERDI va présenter, lors d'une réunion technique le 27 septembre, le projet de plan d'aménagement durable et le document de révision allégée pour la future aire de covoiturage avenue François Mitterrand.

➤ VIDEO-PROTECTION :

Les offres des sociétés spécialisées relatives à la vidéo-protection pour la ville de Marck ont été remises le 02 septembre. L'analyse technique est en cours. La demande d'arrêté préfectoral sera déposée à la préfecture pour la commission du 30 septembre.

Une demande de subventions pour la 1^{ère} phase de travaux au titre du FIDP (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) sera faite en octobre.

L'attributaire du dossier sera désigné lors de la Commission d'Achats du 23 septembre.

➤ FIBRE

Le plan de déploiement de la fibre sera achevé fin septembre et une annonce sera faite en ce sens-là conjointement avec la Présidente de l'agglomération. Il y a toutes les raisons de penser que les premiers foyers marckois pourront profiter de la fibre avant la fin de l'année 2016, voire avant les fêtes.

➤ Multi-accueil et jardin d'enfants

Depuis le 1^{er} septembre de cette année, le multi-accueil dispose de 35 places et a vu ses horaires d'ouverture élargis. Ils passeront de 7h30/18h à 7h/19H, soit une augmentation de 1H30.

A ce jour, toutes les places permanentes sont pourvues : 56 enfants sont inscrits en accueil régulier, 15 en accueil occasionnel.

Le jardin d'enfants accueille quant à lui 12 enfants, 2 places restent à ce jour disponibles (ainsi que des places le mercredi après-midi) ; 13 enfants sont inscrits aujourd'hui.

6 agents ont été recrutés pour permettre la mise en place de ces nouveaux services : 1 éducatrice, 1 auxiliaire puéricultrice et 4 agents disposant du CAP petite enfance.

La ville percevra 144 000 € de subventions (45 000 € du Département, 99 000 € de la CAF) ce qui représente 80 % du montant total des investissements.

➤ Mise en place d'un service d'assistance juridique pour la population

La ville a conclu avec l'entreprise SVP un contrat afin d'offrir à ses habitants une assistance juridique. Il s'agit d'un guichet unique qui, en toute confidentialité, conseillera et renseignera sur des questions administratives, juridiques, sociales ...

Chaque Marckois pourra être mis en contact, par téléphone, par internet ou par une application spécifique, à un expert de l'entreprise et ce sur de nombreux domaines : logement, voisinage, famille, emploi, consommation, assurance, banque, impôts et taxes, entreprises.

Pour le Marckois, le service est gratuit, la commune prenant en charge celui-ci. Le coût de cette prestation a été fixé à 9 600 € HT pour un contrat de 14 mois (les 2 premiers mois étant gratuits).

Un courrier sera adressé à l'ensemble des Marckois pour préciser le fonctionnement du service dans les prochains jours.

➤ Ecoles

- Ouverture de classe maternelle Aéroport – Maintien de l'École des Hautes Communes en l'état.

La rentrée scolaire a montré, s'il en était besoin, le succès rencontré par l'école républicaine en général et des écoles de la ville de Marck en particulier. Les effectifs ne sont pas inscrits à la baisse et ce problème se fait déjà sentir en matière de places offertes dès la maternelle.

Le jour de la rentrée, nous avons reçu la visite de l'inspecteur d'académie pour le « comptage des classes » et il s'est avéré que nos écoles sont en butte à la limite des effectifs par classe mais restent en deçà du seuil critique. Après ce comptage et au vu des moyens disponibles dans l'académie, il n'aura été possible d'ouvrir qu'une seule classe de maternelle supplémentaire à l'École de l'aéroport. L'ouverture d'une classe de maternelle supplémentaire à l'École des Hautes Communes a été demandée mais nous a été refusée.

Un courrier a été adressé en ce sens à Madame la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin de lui signifier les caractéristiques de l'école maternelle des Hautes Communes, située en territoire de veille. Dans l'attente, en raison du sureffectif, Monsieur le Maire a décidé de refuser toute nouvelle inscription dérogatoire d'enfants du voyage, même s'il s'agit en effet de l'école la plus proche de l'aire d'accueil des gens du voyage alors qu'elle est située sur la commune de Calais.

➤ Sécurisation des écoles

La menace terroriste perdurant à un niveau très élevé, il appartient à la commune de sécuriser les accès des écoles tant aux heures d'entrée/sortie que pendant les heures de classe.

Après concertation avec les parties prenantes, il a été décidé de renforcer encore le niveau de protection passive de nos écoles. Cela représente un effort conséquent pour la régie qui assurera, pour l'essentiel, la mise en place. Ces installations représentent un nouvel investissement auquel on ne peut déroger tant moralement que réglementairement.

L'ensemble des réalisations prévues sont éligibles aux subventions du FIPD (Fonds d'Intervention de Prévention et de la Délinquance)

Au regard de l'importance de ces mesures, il importe de ne pas différer la réalisation de ces aménagements.

➤ Extension du périmètre de Cap Calais

La commune d'Escalles a fait savoir son désir de rejoindre Cap Calais.

Pour notre agglomération, c'est une excellente nouvelle car elle est en cohérence avec le bassin de vie de nos habitants et en cohérence avec le développement touristique de notre territoire, tout en intégrant pleinement désormais dans notre agglomération le Blanc Nez. L'intégration de la ville d'Escalles suit d'ailleurs les recommandations votées en Conseil Municipal de Marck ces derniers mois.

L'extension du périmètre de notre agglomération ne pourra cependant se faire qu'en deux étapes :

- Extension au 1^{er} janvier 2017 aux quatre communes que sont Les Attaques, Fréthun, Hames-Boucres, Nielles les Calais
- Extension ensuite à la commune d'Escalles après que celle-ci ait officiellement sollicité son adhésion, que le Conseil Communautaire se soit prononcé sur celle-ci, puis que l'ensemble des Conseils Municipaux de la nouvelle agglomération en ait fait de même.

Cette demande d'adhésion sera probablement vue en février.

➤ Point sur les subventions

Un point est fait sur les subventions octroyées à la Mairie suite aux précédentes délibérations passées en Conseil Municipal :

- Le Conseil Régional a validé le soutien à la Fête des Islandais à hauteur de 3 000 €, ce qui a permis d'accroître les activités proposées,
- Le Conseil Régional a également confirmé sa participation pour le terrain synthétique à hauteur de 110 000 €,
- Le terrain synthétique fait également l'objet d'un soutien financier de la Fédération Française de Football dans le cadre de son opération Horizon Bleu, lancée en marge de l'Euro 2016, à hauteur de 50 000 €

➤ Manifestations passées :

- La **BOUM du CMJ** du 1^{er} juillet, organisée pour fêter la fin de l'année scolaire, a remporté un vif succès ; elle était organisée pour les jeunes du CM2 à la 3^{ème} et a rassemblé plus de 200 jeunes Marckois.
- Les **centres de loisirs (ALSH)** ont encore fait « carton plein » cet été. Ils ont permis à de nombreux enfants, pour la plupart Marckois, de passer de bonnes vacances avec chaque jour des activités variées : manuelles, sportives, des grands jeux, des sorties, même du camping et j'en passe. Comme pour l'été 2015, les centres ont été prolongés les 2 dernières semaines d'août pour le plus grand plaisir des enfants mais aussi des parents en activité.
- La « colonie été » a rassemblé 48 ados Marckois de 13 à 15 ans pour un séjour de qualité au Grau du Roi ; bonne ambiance, convivialité exceptionnelle avec tous ces jeunes ados, à refaire ...
- **Brocantes** : 3 belles brocantes ont eu lieu cet été sur notre commune : dimanche 17 juillet au Fort-Vert sur l'Avenue du Général de Gaulle organisée par le FJEP Cyclotourisme, le dimanche 21 août sur l'avenue de Calais (entre la rue de Normandie et la rue Pascal) organisée par le Basket club et la colombe Marckoise et la dernière le 11 septembre organisée par l'association Hemmes Loisirs et le Comité des Parents d'Elèves de l'Ecole des Hemmes sur la rue Robelin à l'occasion de la ducasse des Islandais.
- **Fête Foraine** sur la Place de l'Europe du dimanche 19 au mardi 21 juin. Les manèges présents ont fait la joie des petits et grands.
- **Repas de la ducasse**
Le Centre Communal d'Action Sociale a organisé ce mercredi 22 juin son traditionnel repas de la ducasse pour les aînés de notre commune au complexe municipal Hubert Seban. L'orchestre «Seb'Presta» ainsi que le traiteur David MIQUEL ont ravi les 81 convives présents à ce repas.
- **Fête de l'Été et Cochouï** le samedi 25 juin sur la place de l'Europe. Dans l'après-midi, petits et grands ont pu profiter des 11 structures gonflables sous un soleil radieux. En soirée, l'animation s'est poursuivie avec le traditionnel cochouï avec un DJ qui a su mettre l'ambiance !
- **Festivités du 14 juillet**
Pour la 1^{ère} fois sur la commune, une guinguette républicaine a été organisée et a réuni + de 200 personnes sous un soleil radieux à la Ferme des Aigrettes. Seb presta a su mettre l'ambiance ! suivie du Bal des Pompiers dès 21h30 au stade et du traditionnel feu d'artifice à 23h30.
- De nombreuses associations ont participé à l'évènement incontournable de la rentrée : le **Forum des Associations** ce dimanche 4 septembre au stade Jean-Claude Agneray et au Complexe Hubert Seban ; cette journée s'est clôturée par l'inauguration de la salle de danse et la remise de récompenses à nos grands sportifs !

- Cette année près de 1200 personnes se sont rendus à la **Fête des Islandais aux Hemmes** les 10 et 11 septembre ; de nombreuses activités ont été organisées :
 - expositions dans la maison des islandais.
 - manèges et les structures gonflables.
 - visite de l'église Saint-Joseph rénovée
 - soirée moules-frites avec un plateau de chanteurs et un feu d'artifice à l'école des Hemmes.
 - brocante rue Robelin avec le défilé de l'harmonie-batterie de Marck suivi d'un groupe de musique celtique.
- Le traditionnel **repas dansant de la rentrée gratuit pour les aînés** Marckois a eu lieu ce 14 septembre au complexe municipal Hubert SEBAN. Les 425 convives présents ont pu apprécier la prestation de l'orchestre « Claude CARON » tout en dégustant les plats de Monsieur David MIQUEL. Un cadeau a également été remis aux doyens et doyennes du repas et de la commune.

➤ Manifestations à venir :

- **Cérémonie en souvenir du bombardement de la rue du 28 Septembre.** Le rendez-vous est fixé le mercredi 28 septembre à 18 h 30 à la stèle à l'angle de la Rue du 28 Septembre et de la Rue Jean Jaurès.

- **Elections du CMJ**

Les jeunes Marckois du CM1 à la 3^{ème} ont la possibilité de se présenter aux élections du CMJ pour les deux prochaines années.

Il suffit juste de rendre la déclaration de candidature en mairie avant le 30 septembre. Les élections seront organisées le 12 octobre si plus de 29 jeunes se portent candidat, elles auront lieu dans les écoles élémentaires au matin pour les élèves de CM1 et CM2, et au foyer de l'âge d'or l'après-midi pour les collégiens et les Marckois scolarisés à l'extérieur de Marck.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les élus de l'actuel CMJ pour le travail qui a été fait pendant 2 ans, 27 projets ont été réalisés et 3 sorties organisées pour les récompenser.

- **Concours des Maisons fleuries** – la remise des prix aura lieu le lundi 3 octobre prochain à 18 heures au Foyer des Personnes Agées.

- **Exposition-Vente de Playmobil** organisée pour la 2^{ème} année consécutive les samedi 8 & dimanche 9 octobre de 10 h à 18h au complexe Hubert Seban. Le prix d'entrée est de 2 € pour les adultes, 1 € pour les enfants (- 12 ans) et gratuit pour les moins de 3 ans, en partenariat avec l'UCAM.

- Un **Thé Dansant** avec la participation de Michel PRUVOT sera organisé le samedi 29 octobre au Complexe Municipal Hubert Seban en faveur des aînés de la commune.
Réservations au CCAS au 03.21.46.22.16

- Le **bal d'Halloween** sera organisé par le nouveau CMJ le 31 octobre de 16h30 à 18h30 pour les CP-CM1 et de 19h à 22h pour les CM2-3^{ème}.
Des invitations gratuites sont à retirer en Mairie. Animations et fous rires garantis !

7 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T.

➤ **Marchés Publics : Procédures adaptées**

Contournement de l'extension des Hautes Communes (STPP) 13 846,00 € HT

Acquisition d'un véhicule (FOSMAT) 6 500,00 €

Mise en place d'un pare-ballons autour du terrain synthétique (SEVE Terenvi) 10 412,95 € HT

➤ **Finances :**

- Fixation d'un tarif pour la reproduction de documents
- Création d'une régie pour la reproduction de ces documents

➤ **Administration générale :**

- Désignation d'un avocat pour représenter les intérêts de la ville.
La commune s'est adjoint les services d'un avocat car la ville va devoir se porter partie civile dans le cadre d'une affaire qui sera examinée par le Tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer le 8 novembre prochain.
Cette affaire fait suite à une plainte déposée, en son temps, par Monsieur Hubert SEBAN et qui va donc opposer la Ville de Marck, représentée par son Premier magistrat à des membres de l'ancienne municipalité, nommément désignés dans la procédure, Monsieur Serge PÉRON et Madame Nathalie DELCROIX.

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le **MARDI 29 NOVEMBRE 2016 A 19H00**

Monsieur le Maire annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le
VENDREDI 13 janvier 2017 à 19 heures au complexe des Dryades

LA SEANCE SE TERMINE A 21h25